



Conseil des droits de l'homme

33^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Guinée équatoriale

Genève, le 13 mai 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse prend bonne note du moratoire sur l'application de la peine de la mort, et encourage la Guinée équatoriale de ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte II.

La Suisse reste cependant préoccupée par la situation des droits de l'homme dans le pays.

En ce qui concerne la situation des défenseurs des droits de l'homme, la Suisse souligne la nécessité de renforcer les mécanismes de protection. Elle **recommande d'adopter des mesures législatives afin d'assurer une protection entière et adéquate aux défenseurs des droits de l'homme pour qu'ils puissent exercer leurs activités dans un espace démocratique libre de restrictions.**

De plus, nous demeurons inquiets des mauvaises conditions de détention, en particulier dans les établissements placés sous la responsabilité des autorités militaires. **La Suisse recommande à nouveau au gouvernement d'améliorer les conditions de détention, en particulier en permettant à tous les détenus de saisir un juge et en abolissant toute forme de détention arbitraire ou secrète.**

Enfin, la Suisse constate les efforts entrepris dans le domaine de l'administration de la justice. **Nous recommandons au gouvernement de continuer sur cette voie et de prendre des mesures supplémentaires pour garantir l'indépendance et l'impartialité du système judiciaire.**

Je vous remercie.

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20

Tél. +41 (0)58 482 24 24, Fax +41 (0)58 482 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve